« Modes d'accueil, mode d'emploi » 0-12 ans

LES LIEUX D'INFORMATION

Pour tous renseignements sur les modes d'accueil, vous pouvez vous informer auprès du Relais Parents – Assistantes maternelles et à l'accueil de la rue de la Petite-Cité.

Relais Parents-Assistantes Maternelles

Les Relais Parents-Assistantes Maternelles proposent, en partenariat avec la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, une information aux parents sur tous les modes de gardes existants à Évreux et un accompagnement dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) dont les parents seront l'employeur.

Ils informent :

- les parents sur les aides financières et les démarches administratives concernant la garde de leur enfant
- les assistant(e)s maternel(le)s sur leurs droits, la réglementation en vigueur, l'agrément et la formation d'assistant(e) maternel(le).

Ils proposent aussi des ateliers d'éveils aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et/ou de leurs parents dans les différents quartiers de la Ville.

Les Relais Parents-Assitantes Maternelles :

Pour les quartiers du Centre-ville, de Navarre, du Clos au Duc et de Nétreville : Maison de la Petite Enfance, 52, rue Isambard. Tél : 02 32 62 24 50.
Sur rendez-vous.

Pour les quartiers de La Madeleine et de St-Michel : Rue Victoria M'Xenge. Tél : 02 32 23 09 52.
Sur rendez-vous.

En plus :
www.monenfant.fr

Accueil rue de la Petite-Cité

Pour toutes vos démarches concernant les services Petite Enfance, Enfance et Vie Scolaire, un accueil spécialisé vous est réservé au 16, rue de la Petite Cité. Vous pouvez y trouver toutes les informations utiles et y effectuer les inscriptions dans les différentes structures d'accueil municipales de l'enfance : crèches collectives et familiale, haltes-garderies, accueils de loisirs.

■ Accueil 16, rue de la Petite Cité. Tél : 02 32 31 98 02. Ouvert de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

L'ACCUEIL COLLECTIF POUR LES 0 – 4 ANS

L'accueil collectif des enfants de moins de quatre ans se fait, pendant la journée, au sein des crèches collectives et des haltes-garderies municipales. Cet accueil est de deux types :

- **un accueil régulier à temps plein ou à temps partiel**, réservé aux familles résidant à Évreux. Il est formalisé par un contrat qui définit la fréquence et la durée de l'accueil prévues pour l'année.

- **un accueil occasionnel** ouvert aux familles résidant à Évreux et hors Évreux. Assuré **à l'heure**, il fait l'objet d'une réservation et dépend des places disponibles.

La journée des enfants est rythmée par les temps d'accueil, d'activités et de sorties, de repas, de soins et de sieste. L'enfant est accompagné par des professionnels de la Petite Enfance au sein de locaux adaptés à son développement. Le projet d'établissement, élaboré par chaque équipe, décrit les objectifs, l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Les tarifs varient en fonction de vos revenus. Le paiement s'effectue après réception de la facture mensuelle établie sur la base du contrat initial.

Les crèches collectives (accueil régulier et occasionnel)

Centre ville : Maison de la Petite Enfance, 52, rue Isambard. Tél : 02 32 62 24 52. **64 places**. Ouverte de 7h15 à 19h15.
La Madeleine : Rue Victoria M'Xenge. Tel : 02 32 23 09 44. **70 places**. Ouverte de 7h à 19 h.
Navarre : 4, rue Dulcie-September. Tél : 02 32 33 12 27. **15 places**. Ouverte de 7h30 à 18h30.
Nétreville : 4, rue Duguay-Trouin. Tél : 02 32 33 07 23. **62 places**. Ouverte de 7h à 19h.
Saint-Michel : 4, rue des Frères-Montgolfier. Tél : 02 32 31 22 06. **24 places**. Ouverte de 7h30 à 18h30.

Les haltes-garderies (accueil occasionnel et accueil d'urgence)

Centre ville : Maison de la Petite Enfance, 52, rue Isambard. Tél : 02 32 62 24 55. **30 places** dont 15 en journée continue. Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
La Madeleine : Rue Victoria M'Xenge. Tél : 02 32 23 04 05. **20 places** dont 8 en journée continue le jeudi. Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'ACCUEIL FAMILIAL

La crèche familiale pour les enfants de 0 à 4 ans

35 assistantes maternelles agréées, salariées de la Ville d'Évreux, sont réparties sur tous les quartiers de la ville. L'accueil se fait au domicile de l'assistante maternelle, qui prend en charge l'accompagnement de 1 à 3, voire 4, enfants de moins de 4 ans : soins, jeux, repas, sorties, sieste...
Comme la crèche collective, la crèche familiale propose aux enfants, accompagnés de leur assistante maternelle, des temps d'activités en groupes. Son projet d'établissement, élaboré en équipe, décrit ses objectifs, son organisation et son fonctionnement.

Le paiement de la prestation s'effectue mensuellement par les parents à la Ville d'Évreux. Il n'existe donc pas de relation pécuniaire entre les parents et l'assistante maternelle. Comme pour la crèche collective, le tarif est calculé en fonction des revenus de la famille selon un contrat forfaitaire.

■ Bureau de l'équipe de direction : Rue Victoria Mxenge. Tél : 02 32 23 29 00.
100 places réparties sur l'ensemble de la ville. Horaires à définir selon les besoins en accord avec la crèche familiale.

Les assistantes maternelles indépendantes

Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s accueillent à leur domicile jusqu'à quatre enfants âgés de dix semaines à 12 ans. Un agrément leur permettant d'exercer est délivré par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il précise l'âge et le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

Dans ce mode de garde, les parents sont l'employeur de l'assistante maternelle. Un contrat de travail écrit est obligatoire. Il doit respecter la Convention collective des assistants maternels et du particulier/employeur, et mentionner, entre autres, la durée de l'accueil, les horaires, les congés et la mensualisation du salaire. Il est également conseillé d'établir un contrat d'accueil concernant l'enfant où seront abordés les choix éducatifs.

En tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le), vous pouvez bénéficier d'une aide de la CAF : le Complément Libre Choix Mode de Garde pouvant couvrir au maximum 85 % du salaire de l'assistant(e) maternel(le). En effectuant cette demande, vous fournirez toutes les informations nécessaires sur votre immatriculation en qualité d'employeur. La CAF transmettra votre dossier au Centre Pajemploi (URSSAF).

Pour tout renseignement sur l'embauche et l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le, vous pouvez contacter les Relais Parents-Assistantes Maternelles (voir coordonnées page xx), ou votre centre de PMI qui vous communiquera la liste des assistantes maternelles agréées.

En plus :
■ CAF de l'Eure – Allée des Soupirs. Standard : 02 32 38 98 00. Allocaf (votre dossier en direct 7 jours /7 et 24 heures/24, appel à 0,12 €TTC/mn) : 0 821 01 99 27. Renseignements prestations : 02 32 38 99 59.
■ URSSAF – Rue Henri-Becquerel. Tél : 0 820 395 270.
■ PAJE Emploi : Tél : 0820 00 72 53.

La garde à domicile

Vous pouvez aussi choisir de faire garder votre enfant à votre domicile par une auxiliaire parentale, de façon ponctuelle ou régulière, par le biais d'une association ou, directement, en tant qu'employeur. Ce mode d'accueil peut bénéficier d'aides financières : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de la CAF, crédit d'impôts sur le revenu, chèque emploi service universel (CESU) préfinancé ou non.

■ ADOM'EURE : association dépendant de l'ADMR, proposant des services de ménage, repassage, garde d'enfants et soutien scolaire. ZAC du Bois-des-Communes, rue du Luxembourg Tél : 02 32 32 84 24. Mail : contact@adomeure.com. Site web : www.adomeure.fr

■ Contact Service : association intermédiaire proposant des services à la personne (dont ménage, repassage, garde d'enfants de plus de trois ans, courses, soutien scolaire…) : 18 bis, avenue Aristide-Briand –Tél : 02 32 38 28 13. Mail : contact.service.evreux@wanadoo.fr

■ ADEF 27 : 2, rue Chateaubriand. Tél : 02 32 28 53 53. Mail : ass.adef27@wanadoo.fr

En plus :
- Site web de la CAF pour connaître les aides pour l'emploi d'une garde à domicile : www.caf.fr
- Site web du chèque emploi service universel : www.cesu.urssaf.fr

Le jardin d'enfants pour les 2 ans ½-6 ans

Dépendant du ministère de la Santé, le jardin d'enfants fonctionne comme une école maternelle. Il accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires, les enfants de deux ans et demi à six ans.

■ La Providence, 7, rue Joséphine. Tél : 02 32 39 10 51 (établissement privé avec possibilité de restauration, service payant en fonction des revenus des parents).